

**UNFCCC cover page**

**Blank page**



**s pour l'environnement mondial**

**FEM**

17 novembre 2008

---

**RAPPORT DU FEM À LA QUATORZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Table des matières**

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>Première partie : Activités financées par le FEM au titre de projets .....</b>	<b>2</b>
<b>Deuxième partie : Suites données aux directives de la conférence des parties.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexes</b>	
<b><u>Annexe 1: Résumé des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>Annexe 2 : Résumé des projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques .....</u></b>	<b><u>49</u></b>
<b><u>Annexe 3: État d'avancement de la préparation des deuxièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe 1 .....</u></b>	<b><u>55</u></b>

**SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CCNUCC	Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
DAR	Dispositif d'allocation des ressources
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDS	Gestion durable des sols
GES	Gaz à effet de serre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme d'opérations
SIP	Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la quatorzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
2. Le rapport comprend deux parties et trois annexes. La première partie rend compte des activités menées au titre des projets approuvés par le FEM pendant la période objet du présent rapport, comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et le 31 août 2008. Il s'agit des activités d'atténuation du risque climatique et des activités d'adaptation financées par la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). La deuxième partie présente la suite donnée par le FEM aux directives de la Conférence des parties.

### **PREMIERE PARTIE : ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR LE FEM AU TITRE DE PROJETS**

3. Mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le FEM finance des activités ayant le pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les projets financés par le FEM sont administrés par 10 Agents et Organismes d'exécution<sup>1</sup>.

#### **Prévention du risque climatique**

4. Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008, le FEM a alloué 198 millions de dollars à partir de sa Caisse pour financer 41 projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques »<sup>2</sup>, dont 29 de grande envergure et 12 de moyenne envergure<sup>3</sup>. Ces projets devraient mobiliser environ 1,5 milliard de dollars de cofinancement auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, du secteur privé, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'organisations non

---

<sup>1</sup> Il s'agit des institutions suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

<sup>2</sup> Quatre de ces projets sont des activités plurisectorielles bénéficiant d'une dotation au titre du domaine d'intervention « changements climatiques ». Les chiffres présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des ressources allouées au titre des autres domaines d'intervention.

<sup>3</sup> Les projets de grande envergure sont ceux pour lesquels la dotation du FEM dépasse un million de dollars ; ce financement est plafonné à un million de dollars pour les projets de moyenne envergure, hormis les allocations pour frais aux Entités d'exécution. Ces dernières reçoivent en effet, pour les projets de grande envergure comme pour ceux de moyenne envergure, une allocation pour frais équivalant à 10 % des ressources allouées par le FEM pour l'exécution de ces projets.

gouvernementales (ONG). Le tableau 1 ci-dessous récapitule les données de base sur ces projets, dont on pourra trouver le résumé à l'annexe 1.

5. Ces projets sont répartis entre six régions. Treize projets sur 39 se déroulent dans la région Asie de l'Est et Pacifique, dix en Europe et Asie centrale, sept en Asie du Sud, cinq dans la région Amérique latine et Caraïbes, trois dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et un en Afrique subsaharienne. Ce à quoi viennent s'ajouter deux projets mondiaux.

6. La répartition par programme stratégique est la suivante : 14 projets relèvent du programme 1 (amélioration du rendement énergétique des immeubles), sept du programme 2 (amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel), huit du programme 3 (énergies renouvelables), un du programme 4 (promotion d'une production écoppatible d'énergie à partir de la biomasse), et trois du programme 5 (promotion de modes de transport urbain viables). Un projet a également été approuvé en application de la stratégie provisoire de programmation de FEM-4 : « appui à la mise en service des nouvelles technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre » (qui est similaire au programme d'opérations 7 antérieur à FEM-4). En outre, le FEM a approuvé un projet d'activités habilitantes pour financer la préparation de la deuxième communication nationale. Enfin, il a financé six projets plurisectoriels au titre du programme stratégique 6 (utilisation des sols, changement d'affectation des terres et foresterie (LULUCF) dans le domaine d'intervention « changements climatiques ».

7. Les projets approuvés pendant la période considérée sont répartis entre sept Agents et Organismes d'exécution. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) administre de loin le plus grand nombre de projets, avec un portefeuille de 24 projets sur les 41 approuvés. Viennent ensuite la Banque mondiale avec cinq projets, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avec trois projets, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque interaméricaine de développement (BID) avec deux projets chacun. Quatre projets conjoints supplémentaires ont été proposés respectivement par deux Entités d'exécution du FEM : deux par le PNUD et le PNUE, un par la Banque mondiale et le PNUD, et un par la BERD et l'ONUDI.

8. Outre les ressources allouées aux projets mentionnés ci-dessus, le FEM a accordé des financements pour la préparation de projets. Pendant la période considérée, il a en effet alloué plus de 2 millions de dollars au titre de sa Caisse pour financer la préparation de 14 projets axés sur l'atténuation du risque climatique (financements PPG). Les informations détaillées relatives à ces financements font l'objet du tableau 2.

## **Adaptation au Changement climatique**

### ***Activités approuvées au titre de la Caisse du FEM***

9. Donnant suite à une décision de la Conférence des parties, prise dans le cadre des accords de Marrakech de 2002 (décision 6/CP.7), qui l'invitait à « mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration [...] vraiment utiles, [qui] peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays », le FEM a alloué 50 millions de dollars au titre de sa Caisse pour établir la priorité stratégique « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique » (priorité stratégique « adaptation »). Ce programme qui a démarré en 2003 s'est

étalé de FEM-3 à FEM-4. Sa phase pilote arrivait pratiquement à terme en août 2008. Le Secrétariat du FEM présentera un rapport de fin d'exécution du programme au Conseil du FEM en novembre 2008. Ce programme fera l'objet d'une évaluation par le Bureau d'évaluation indépendant du FEM. La poursuite du financement des mesures d'adaptation au moyen de la Caisse du FEM dépendra des décisions que prendra le Conseil du FEM et des nouvelles directives de la Conférence des parties à la CCNUCC.

10. Pendant la période couverte par le présent rapport, huit projets au total ont été approuvés au titre de la priorité stratégique « adaptation », dont cinq de grande envergure et trois de moyenne envergure (voir tableau 3). L'ensemble des financements que le FEM a affectés à ces huit projets au moyen de sa Caisse se chiffrent à 43,3 millions de dollars, dont 14,7 millions de dollars pour le domaine d'intervention « changements climatiques » (priorité stratégique « adaptation ») et 28,6 millions de dollars au titre d'autres domaines d'intervention. Ces projets permettront de mobiliser au total 244,5 millions de dollars de cofinancement.

11. Trois des huit projets approuvés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation » sont administrés par le PNUD, deux par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement respectivement, et un par le PNUE. Trois d'entre eux sont des projets régionaux exécutés en Amérique latine, dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est, respectivement. La moitié des projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » sont des projets plurisectoriels, bénéficiant de ressources au titre des domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « eaux internationales », en plus des financements relevant du domaine d'intervention « changements climatiques ».

#### **Activités approuvées au titre du Fonds pour les pays les moins avancés**

12. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques/Fonds pour les PMA s'est réuni deux fois. La première réunion s'est tenue le 16 novembre 2007 et les décisions prises à cette occasion sont récapitulées dans les Points saillants des délibérations du Conseil qui ont été placés sur le site web du FEM ([http://www.gefweb.org/uploadedfiles/LDCF-SCCFHighlights\\_11-26-2007.pdf](http://www.gefweb.org/uploadedfiles/LDCF-SCCFHighlights_11-26-2007.pdf)).

13. La deuxième réunion s'est tenue le 24 avril 2008 et les décisions qui en sont issues sont récapitulées dans les Points saillants des délibérations du Conseil qui ont été placés sur le site web du FEM (<http://www.gefweb.org/uploadedfiles/JOINT%20SUMMARY%20OF%20THE%20CHAIRS%20LDCF.SCCF%20Meeting%20April%202008%20revised.pdf>).

14. Les ressources du Fonds pour les pays les moins avancés, contributions annoncées y compris, se chiffrent actuellement à 172 millions de dollars. Dans le cadre de ce fonds, tous les projets et les financements pour leur préparation sont approuvés de façon continue.

15. S'agissant de la préparation et de la mise en œuvre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) au titre du Fonds pour les PMA, sept projets et quatre activités habilitantes pour la préparation de ces programmes ont été approuvés pendant la période considérée, pour un montant total de 25,2 millions de dollars fournis par le FEM et le Fonds pour les PMA (voir tableau 4). Ces projets devraient permettre de mobiliser 65,3 millions de dollars de cofinancement. Le résumé de chacun de ces projets fait l'objet de l'annexe 2.

16. En plus des projets mentionnés ci-dessus, six financements pour la préparation de projets (financements PPG), représentant une allocation FEM/Fonds pour les PMA d'un montant total de 0,54 millions de dollars, ont été approuvés (voir tableau 5).

#### **Activités approuvées au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques**

17. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Conseil du Fonds spécial/Fonds pour les PMA s'est réuni deux fois. La première réunion s'est tenue le 16 novembre 2007 et les décisions prises à cette occasion sont récapitulées dans les Points saillants des délibérations du Conseil qui ont été placés sur le site web du FEM ([http://www.gefweb.org/uploadedfiles/LDCF-SCCFHighlights\\_11-26-2007.pdf](http://www.gefweb.org/uploadedfiles/LDCF-SCCFHighlights_11-26-2007.pdf)).

18. La deuxième réunion s'est tenue le 24 avril 2008 et les décisions qui en sont issues sont récapitulées dans les Points saillants des délibérations du Conseil placés sur le site web du FEM (<http://www.gefweb.org/uploadedfiles/JOINT%20SUMMARY%20OF%20THE%20CHAIRS%20LDCF.SCCF%20Meeting%20April%202008%20revised.pdf>).

19. Pendant la période considérée, cinq projets ont été approuvés au titre du Fonds spécial, pour un financement FEM/Fonds spécial d'un montant total de 29,4 millions de dollars. Ces projets devraient permettre de mobiliser 139,1 millions de dollars de cofinancement (voir tableau 6). Il s'agit exclusivement de projets de grande envergure, dont on pourra trouver les résumés à l'annexe 2.

**Tableau 1 : Projets d'atténuation du changement climatique approuvés au titre de la Caisse du FEM (1<sup>er</sup> septembre 2007 -31 août 2008)**

Pays	Programme stratégique	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotations du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Indonésie	PO7	Grande envergure	Application de techniques de cogénération à cycle combiné par microturbines (MCTAP)	PNUD	16/11/2007	2,59	12,38
Chine	2	Grande envergure	Centrales électrocalogènes à haut rendement	Banque mondiale	16/11/2007	19,70	143,80
Chine	1	Grande envergure	Transformation du marché à l'appui des briqueteries et des constructions rurales à haut rendement énergétique	PNUD	16/11/2007	7	28
Chine	Activité habilitante	Grande envergure	Aide à la préparation de la deuxième communication nationale au titre de la CCNUCC	PNUD	16/11/2007	5	0,65
Inde	5	Grande envergure	Promotion de modes de transport urbain viables	Banque mondiale/PNUD	16/11/2007	22,50	352,73
Indonésie	3	Grande envergure	Développement de la production d'électricité géothermique	Banque mondiale	16/11/2007	4	5,17
Thaïlande	3	Grande envergure	Promotion des énergies renouvelables dans la province de Mae Hong Son	PNUD	16/11/2007	2,99	4
Projet mondial	1	Grande envergure	Transformation du marché mondial en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement	PNUE/PNUD	16/11/2007	5	12
Projet régional/plurinational	6	Grande envergure	Restauration et utilisation durable des forêts tourbeuses d'Asie du Sud-Est	FIDA	16/11/2007	0,09 CC 4,21 DB & DS	10,21
Projet mondial	6	Grande envergure	Accroissement des stocks de carbone : modélisation, mesure et suivi	PNUE	16/11/2007	1,67 CC 3,33 DB & DS	5,49
Ukraine	3	Grande envergure	Création de marchés d'électricité renouvelable en Ukraine	BERD	22/02/2008	8,45	82,08

Iran	6	Grande envergure	Consolidation et cohésion institutionnelles à l'appui d'une gestion intégrée des ressources naturelles (MENARID)	PNUD	24/04/2008	0,49 CC 3,83 DB & DS & EI	14,6
Turquie	1	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles	PNUD	24/04/2008	2,62	18,68
Iran	5	Grande envergure	Promotion de modes de transport viables à Téhéran	PNUD	24/04/2008	5,33	35,43
Mexique	2	Grande envergure	Développement rural	Banque mondiale	24/04/2008	10,50	127,30
Inde	2	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique des refroidisseurs (plateforme IND) – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	24/04/2008	6,30	93,65
Turquie	1	Grande envergure	Transformation du marché des appareils à haut rendement énergétique	PNUD	24/04/2008	2,71	2,30
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les bâtiments publics	BERD	24/04/2008	9,21	62,90
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les logements urbains	BERD	24/04/2008	9,67	86,70
Malaisie	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les immeubles	PNUD	24/04/2008	5	21,47
Chili	2	Grande envergure	Promotion et renforcement du marché des équipements à haut rendement énergétique dans le secteur industriel	BID	24/04/2008	2,64	15,81
Ouzbékistan	1	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics	PNUD	24/04/2008	3,25	10,35
Argentine, Bolivie et Paraguay	6	Grande envergure	Aménagement forestier durable de l'écosystème américain transnational du Gran Chaco	PNUE/PNUD	24/04/2008	2,45 CC 4,41 DB&DS	18,12
Brésil	4	Grande envergure	Canne à sucre et électricité renouvelable (SUCRE)	PNUD	28/07/2008	7,80	62,80
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Transformation du marché pour la promotion de l'éclairage à haut rendement	PNUD	28/07/2008	7,02	20,50

Fédération de Russie	2	Grande envergure	Transformation du marché pour une meilleure maîtrise de l'énergie dans les industries très polluantes	BERD/ONUDI	28/07/2008	15,39	135,75
Chine	6	Grande envergure	Partenariat entre la République populaire de Chine et le FEM : développement durable en milieu rural pauvre	Banque mondiale	28/07/2008	2,59 CC 1,68 DS	143
Chine	1	Grande envergure	Élimination progressive des lampes à incandescence et promotion des lampes à faible consommation d'énergie	PNUD	28/07/2008	14,00	70,00
Haïti	6	Grande envergure	Promotion d'une gestion durable des sols des bassins versants supérieurs du sud-ouest d'Haïti	BID	28/07/2008	1,72 CC 1,72 DS	18,1
Maurice	1	Moyenne envergure	Suppression des obstacles à l'amélioration du rendement énergétique et à la maîtrise de l'énergie dans les immeubles	PNUD	24/09/2007	0,91	5,24
Pakistan	1	Moyenne envergure	Promotion des technologies à haut rendement énergétique pour la cuisson des aliments, le chauffage et la construction de logements	PNUD	15/10/2007	0,98	1,49
Îles Marshall	3	Moyenne envergure	Action pour le développement des énergies renouvelables des Îles Marshall (ADMIREs)	PNUD	26/11/2007	0,98	1,65
Monténégro	3	Moyenne envergure	Réforme du secteur de l'électricité à l'appui du développement des microcentrales hydrauliques	PNUD	28/01/2008	0,98	3,47
Inde	2	Moyenne envergure	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption de technologies de pointe à haut rendement énergétique dans le secteur des moteurs électriques	PNUD	27/03/2008	0,25	1,11
Inde	1	Moyenne envergure	Promotion du système « Mokshda » de crémation verte pour économiser l'énergie et protéger l'environnement	PNUD	31/03/2008	0,98	2,34
Inde	2	Moyenne envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les briqueteries	PNUD	03/04/2008	0,70	2,00
Chine	5	Moyenne envergure	Promotion des autobus électriques propres pour les Jeux olympiques de Beijing (CEBBO)	PNUD	02/05/2008	1	12,30

Pakistan	3	Moyenne envergure	Recours aux énergies renouvelables pour les activités productives dans le district de Chitral au Pakistan (PURE-Chitral)	PNUD	13/05/2008	0,95	4,70
Yémen	3	Moyenne envergure	Production de l'énergie géothermique	PNUE	23/06/2008	1	1,10
Palaos	3	Moyenne envergure	Développement économique durable par le recours aux énergies renouvelables (SEDREA)	PNUD	22/07/2008	0,98	3,43
Kirghizistan	1	Moyenne envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles	PNUD	13/08/2008	0,90	3,23
<b>Total</b>						<b>198,29*</b> <b>217,47**</b>	<b>1656,03</b>

\* Financements au titre du domaine d'intervention « changements climatiques » uniquement ; \*\* Financements au titre d'autres domaines d'intervention y compris. Programme stratégique 1 = Amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux ; Programme stratégique 2 = Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel ; Programme stratégique 3 = Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables ; Programme stratégique 4 = Promotion d'une production écocpatible d'énergie à partir de la biomasse ; Programme stratégique 5 = Promotion de modes de transport urbain innovants et viables ; Programme stratégique 6 = Gestion des activités dites LULUCF ; PO7 = Appui à la mise en service de nouvelles technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre ; AH= activités habilitantes ; CC = changements climatiques ; DB = diversité biologique ; DS = dégradation des sols ; EI = eaux internationales

**Tableau 2 : Financements approuvés pour la préparation de projets au titre de la Caisse du FEM  
(1<sup>er</sup> septembre 2007 -31 août 2008)**

Pays	Programme stratégique	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Montant (USD M)
Chine	1	Grande envergure	Transformation du marché à l'appui des briqueteries et des constructions rurales à haut rendement énergétique	PNUD	03/10/2007	0,14
Projet mondial	1	Grande envergure	Transformation du marché mondial en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement	PNUE/PNUD	13/11/2007	0,20
Chine	6	Grande envergure	Partenariat entre la République populaire de Chine et le FEM : développement durable en milieu rural pauvre	Banque mondiale	04/02/2008	0,28
Ouzbékistan	1	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics	PNUD	22/02/2008	0,15
Turquie	1	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles	PNUD	22/02/2008	0,10
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Transformation du marché pour la promotion de l'éclairage à haut rendement	PNUD	03/03/2008	0,14
Ukraine	3	Grande envergure	Création de marchés d'électricité renouvelable en Ukraine	BERD	05/03/2008	0,13
Haïti	6	Grande envergure	Promotion d'une gestion durable des sols des bassins versants supérieurs du sud-ouest d'Haïti	BID	02/04/2008	0,20
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les bâtiments publics (plateforme RUS) -rattaché au programme cadre de maîtrise de l'énergie.	BERD	17/04/2008	0,22
Chine	1	Grande envergure	Élimination progressive des lampes à incandescence et promotion des lampes à faible consommation d'énergie	PNUD	01/05/2008	0,25
Iran	5	Grande envergure	Promotion de modes de transport viables à Téhéran	PNUD	27/05/2008	0,13
Fédération de Russie	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique dans les logements urbains (RUS) – rattaché au programme cadre de maîtrise de l'énergie	BERD	29/05/2008	0,17
Fédération de Russie	2	Grande envergure	Transformation du marché pour une meilleure maîtrise de l'énergie dans les industries très polluantes	BERD/PNUD	23/06/2008	0,23
Iran	6	Grande envergure	Consolidation et cohésion institutionnelles à l'appui d'une gestion intégrée des ressources naturelles (MENARID)	PNUD	14/07/2008	0,10

<b>Total</b>						<b>2,44</b>
--------------	--	--	--	--	--	-------------

Programme stratégique 1 = Amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux ; Programme stratégique 2 = Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel ; Programme stratégique 3 = Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables ; Programme stratégique 4 = Promotion d'une production écocompatibilité d'énergie à partir de la biomasse ; Programme stratégique 5 = Promotion de modes de transport urbain innovants et viables ; Programme stratégique 6 = Gestion des activités dites LULUCF.

**Tableau 3 : Projets d'adaptation au changement climatique (priorité stratégique « adaptation ») approuvés au titre de la Caisse du FEM  
(1<sup>er</sup> septembre 2007 -31 août 2008)**

Pays/région	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotations du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Albanie	Moyenne envergure	Détermination et application de mesures d'adaptation au changement climatique dans les deltas du Drini-Mati	PNUD	17/03/2008	1	1
Inde	Grande envergure	Programme de partenariat pour la gestion durable des sols et des écosystèmes (SLEM)	Banque mondiale	23/06/2008	4 PSA 6 DB & DS	95,5
Projet régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela)	Grande envergure	Gestion durable et intégrée des ressources en eau transnationales du bassin de l'Amazone face à la variabilité et à la modification du climat	PNUE	16/11/2007	2 PSA 5,7 EI	43,8
Projet régional (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Palaos, États fédérés de Micronésie, Fidji, Timor-Leste, Vanuatu)	Grande envergure	Gestion des ressources côtières et marines dans le triangle de corail : volet Pacifique (plateforme PAS)	BAsD	24/04/2008	0,9 PSA 7,4 EI & DB	16,4
Projet régional (Indonésie, Malaisie, Philippines)	Grande envergure	Gestion des ressources côtières et marines dans le triangle de corail : volet Asie du Sud-Est (Plateforme PAS)	BAsD	24/04/2008	0,8 PSA 9,4 EI & DB	76
Tadjikistan	Moyenne envergure	Préservation de la biodiversité agricole face au changement climatique	PNUD	22/02/2008	1	4,8
Uruguay	Moyenne envergure	Expérimentation de mesures d'adaptation au changement climatique dans le littoral uruguayen	PNUD	09/01/2008	1	2,9

Yémen	Grande envergure	Adaptation au changement climatique par l'utilisation de la biodiversité des cultures pluviales des hauts plateaux	Banque mondiale	01/11/2007	4	4,1
<b>Total</b>					<b>14,7 PSA</b> <b>43,3 Total</b>	<b>244, 5</b>

DB = diversité biologique ; DS = dégradation des sols ; EI = eaux internationales ; PSA = priorité stratégique « adaptation ».

**Tableau 4 : Projets approuvés au titre du Fonds pour les pays les moins avancés  
(1<sup>er</sup> septembre 2007 - 31 août 2008)**

Pays	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotations du Fonds pour les PMA (USD M)	Cofinancement (USD M)
Angola	Activité habilitante	Activité habilitante pour la préparation du Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUE	17/10/2007	0,2	0
Bangladesh	Grande envelopure	Boisement des zones côtières pour une adaptation de proximité au changement climatique	PNUD	03/05/2007	3	7,1
Bhoutan	Grande envelopure	Réduction des risques induits par le changement climatique et de la vulnérabilité aux risques de débordement des lacs glaciés dans les vallées de Punakha-Wangdi et de Chamkhar.	PNUD	04/10/2007	3,5	4
Burkina Faso	Grande envelopure	Appui au renforcement des capacités d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques	PNUD	01/05/2008	2,9	6,3
Cap-Vert	Grande envelopure	Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique et de protection contre ses méfaits dans le secteur de l'eau	PNUD	12/02/2008	3	13,7
Érythrée	Grande envelopure	Changement climatique : Intégration des risques à la gestion de proximité du bétail dans les plaines du Nord	PNUD	05/09/2007	3	3,5
Malawi	Grande envelopure	Changement climatique : Adaptation de l'agriculture et des moyens de subsistance en zone rurale (CARLA)	BAfD	03/05/2007	3	24,5
Myanmar	Activité habilitante	Préparation du Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUE	01/07/2008	0,2	0
Népal	Activité habilitante	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUD	01/11/2007	0,2	0,1
Soudan	Grande envelopure	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer la capacité des secteurs de l'agriculture et de l'eau à se protéger contre les méfaits du changement climatique	PNUD	19/12/2007	3	3
Timor-Leste	Activité habilitante	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUD	17/10/2007	0,2	0
Tuvalu	Grande envelopure	Renforcement de la capacité des zones côtières et des établissements humains à se protéger contre les méfaits du changement climatique	PNUD	08/07/2008	3	3,1

<b>Total</b>					<b>25,2</b>	<b>65,3</b>
--------------	--	--	--	--	-------------	-------------

**Tableau 5 : Financements approuvés pour la préparation de projets au titre du Fonds pour les PMA  
(1<sup>er</sup> septembre 2007 -31 août 2008)**

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du FEM/Fonds pour les PMA (USD M)
Burkina Faso	Appui au renforcement des capacités d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques	PNUD	08/05/2008	0,10
Cap-Vert	Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique et de protection contre ses méfaits dans le secteur de l'eau	PNUD	09/04/2008	0,10
Djibouti	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer les capacités d'adaptation dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti	PNUE	08/08/2008	0,08
Soudan	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer la capacité des secteurs de l'agriculture et de l'eau à s'adapter aux méfaits du changement climatique	PNUD	20/12/2007	0,10
Tuvalu	Renforcement de la capacité des zones côtières et des établissements humains à se protéger contre les méfaits du changement climatique	PNUD	08/07/2008	0,06
Zambie	Adaptation aux effets de la sécheresse et du changement climatique dans les zones agro-écologiques 1 et 2	PNUD	08/08/2008	0,10
<b>Total</b>				<b>0,54</b>

**Tableau 6 : Projets d'adaptation approuvés au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques  
(1<sup>er</sup> septembre 2007 -31 août 2008)**

Pays/région	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du Fonds spécial (USD M)	Cofinancement (USD M)
Chine	Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau et le développement rural	Banque mondiale	05/09/2007	5	50
Mexique	Adaptation au changement climatique dans les zones humides du littoral du golfe du Mexique par une gestion plus rationnelle des ressources en eau	Banque mondiale	28/07/2008	4,5	21

Mongolie	Adaptation du secteur de l'élevage au changement climatique	FIDA	28/07/2008	1,8	3,5
Philippines	Adaptation au changement climatique	Banque mondiale	28/07/2008	5	25,4
Projet régional (Fidji, Île Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu)	Adaptation au changement climatique dans les îles du Pacifique	PNUD	01/04/2008	13,1	39,2
<b>Total</b>				<b>29,4</b>	<b>139,1</b>

**DEUXIEME PARTIE**  
**SUITES DONNEES AUX DIRECTIVES DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

20. La décision 7/CP.13 de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto donne des directives supplémentaires au FEM en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Cette décision charge le FEM de :

- a) continuer à prendre les mesures nécessaires pour améliorer ses dialogues avec les pays, en veillant notamment à ce que ses communications avec les Parties concernant les changements apportés dans le programme de réforme du Fonds pour l'environnement mondiale soient claires et transparentes et interviennent en temps voulu ;
- b) informer les Agents et Organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial des dispositions de la Convention et des décisions de la Conférence des parties concernant l'exécution de leurs obligations envers le Fonds pour l'environnement mondial, et de les encourager à faire, en priorité et chaque fois que possible, appel à des experts/consultants nationaux pour tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets ;
- c) continuer à simplifier et à rationaliser l'application du principe des surcoûts, en mettant à profit ses récentes réformes et en tenant compte des enseignements qui se sont dégagés concernant les difficultés éprouvées par les pays en développement pour mobiliser des ressources ;
- d) prendre pleinement en compte les enseignements découlant de la priorité stratégique intitulée « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation », y compris l'application des surcoûts, afin de donner plus facilement des renseignements sur la manière dont le Fonds pour l'environnement mondial pourrait le mieux soutenir les activités d'adaptation aux changements climatiques ;
- e) De continuer à améliorer l'accès aux fonds dont dispose le Fonds pour l'environnement mondial, tel qu'il ressort du Troisième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial, pour les pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ;
- f) présenter son rapport à la Conférence des parties suffisamment à l'avance pour que les Parties à la Convention puissent l'étudier avec soin avant le début des sessions de la Conférence des parties ;
- g) continuer à veiller à ce que des ressources financières soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention ;
- h) prendre en considération la demande formulée dans le paragraphe 1 g) ci-dessus dans son examen à mi-parcours prévu en 2008 ;

- i) s'employer avec ses Agents d'exécution à continuer de simplifier ses procédures et à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus par lequel les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) reçoivent des fonds leur permettant de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, l'objet étant de faire en sorte que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de ces obligations ;
  - j) perfectionner, en tant que de besoin, les procédures opérationnelles afin que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les Parties non visées à l'annexe I doivent engager pour préparer leur troisième et le cas échéant leur quatrième communications nationales, à la lumière des alinéas *g à i* du paragraphe 1 ci-dessus ;
  - k) aider, en tant que de besoin, les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et à mettre au point les propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11 ;
  - l) veiller, avec ses organes d'exécution, à ce que l'analyse des propositions de projet pour le financement des deuxième communications nationales et des communications nationales ultérieures soit conforme aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.
21. En outre, la décision 7/CP.13 invite le Fonds pour l'environnement mondial à :
- a) continuer de communiquer des informations sur le financement des projets identifiés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, et par la suite soumis et approuvés ;
  - b) prendre en considération les vues des Parties sur leurs relations actuelles avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses organes d'exécution concernant la fourniture d'un appui financier à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, et les préoccupations qu'elles ont pu exprimer à cet égard, telles qu'elles apparaissent dans les documents FCCC/SBI/2007/MISC.13 et Add.1 ;
22. Enfin, la décision 7/CP.13 prie le Fonds pour l'environnement mondial de faire figurer, dans son rapport ordinaire à la Conférence des parties, des informations sur les mesures spécifiques qu'il a prises pour appliquer les directives données dans les paragraphes 1 et 2 ci-dessus, et de continuer à fournir, en tant que de besoin, des ressources financières aux pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et de rendre compte régulièrement à la Conférence des parties des activités auxquelles il a apporté son soutien.
23. Les sections suivantes présentent la suite donnée à ces directives

## **Programmes d'aide aux pays et renforcement des capacités**

24. Le FEM continue de promouvoir le dialogue avec les pays, assurant la clarté, la transparence et l'actualité des informations qu'il communique aux Parties à la CCNUCC sur l'évolution de son programme de réforme. Il finance plusieurs programmes à l'appui d'une part de l'application efficace au plan des coûts et des résultats de la Convention, par le biais de l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national et le Programme d'aide aux points focaux nationaux, et d'autre part du renforcement des capacités, par le biais des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR), les activités transsectorielles de renforcement des capacités et le Programme de microfinancements.

### ***Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national***

25. Cette initiative constitue une partie intégrante des activités d'aide aux pays et un cadre particulier d'échange d'informations et de renforcement de la collaboration entre les Agents et Organismes d'exécution et les autres organisations partenaires du FEM. Elle a pour objet pendant FEM-4 de fournir une aide ciblée et adaptée pour promouvoir le dialogue, l'échange d'informations et la confrontation des expériences entre plusieurs parties prenantes au niveau du pays. Ce qui débouchera sur des actions axées sur des aspects nationaux intéressant le FEM, tels que les questions liées à la CCNUCC, et menées à travers l'établissement des priorités nationales et le renforcement de la coordination et des partenariats. Cette initiative fait également intervenir tout un ensemble d'acteurs : départements ministériels et organismes publics, ONG, populations locales, institutions universitaires et instituts de recherche, secteur privé et autres partenaires et bailleurs de fonds dans le pays.

26. Les ateliers de dialogue organisés dans le cadre de cette initiative offrent également aux Entités d'exécution du FEM une occasion particulière d'informer ceux qui y prennent part des dispositions et décisions prises par la Conférence des parties concernant l'exécution de leurs obligations dans le cadre du FEM, et d'en savoir plus sur les moyens et les possibilités d'utiliser des experts nationaux pour tous les aspects de l'élaboration et l'exécution des projets. Ces ateliers permettent à divers groupes de parties prenantes des pays bénéficiaires de l'aide du FEM de :

- se tenir informés des questions liées à l'évolution du climat mondial, aux mesures d'adaptation et à la Convention, comme la riposte du FEM face à ces défis ;
- faire le point des activités d'atténuation du risque climatique et d'adaptation, ainsi que des résultats des portefeuilles correspondants du FEM dans leur pays ;
- définir de manière plus précise les priorités de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation et élaborer des stratégies nationales de programmation des ressources du FEM dans ces domaines ;
- renforcer les procédures et mécanismes nationaux de coordination des activités du FEM, ainsi que la coordination intersectorielle des questions liées au changement climatique ;
- promouvoir l'intégration des activités du FEM aux plans et processus nationaux liés au changement climatique et au développement durable.

### ***Programme d'aide aux points focaux nationaux***

27. Le Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM vise à renforcer les capacités de ces derniers à promouvoir et à coordonner les activités de l'institution dans leurs pays et dans les groupes de pays dont ils relèvent. Plus globalement, il fait intervenir toute une

série d'acteurs du FEM dont, dans certains cas, les points focaux nationaux pour la CCNUCC, les organisations internationales de la société civile, le Réseau FEM d'ONG et les partenaires du FEM.

28. Ce programme s'articule sur trois composantes, dont deux globalement liées à la CCNUCC : les ateliers sous-régionaux organisés à l'intention des points focaux du FEM et l'espace d'information en ligne des points focaux.

29. Les ateliers sous-régionaux offrent aux points focaux une occasion exceptionnelle de prendre connaissance des politiques et des stratégies de financement du FEM concernant toute une série de questions telles que l'atténuation du risque climatique et les mesures d'adaptation, d'échanger entre eux les informations sur leurs pays et de confronter les stratégies de leurs pays, ainsi que leurs expériences en matière de projets.

30. Bon nombre de pays utilisent un site web dédié aux points focaux, qui fournit à ces derniers et à d'autres acteurs s'intéressant aux activités du FEM des informations et des connaissances constamment accessibles, interactives et régulièrement mises à jour. Ce site offre un large accès à des informations sur les activités d'atténuation et d'adaptation et sur leurs liens avec la Convention, de même qu'aux expériences des pays dans le domaine de la prise en compte des considérations climatiques dans leurs plans de développement. Les pages web du FEM peuvent être consultées pour de plus amples informations à l'adresse : [\(http://www.gefcountrysupport.org/\)](http://www.gefcountrysupport.org/).

#### *Résultats des ateliers de dialogue national et des ateliers sous-régionaux*

31. Suite aux directives données dans la décision 7/CP.13, le FEM a pris plusieurs mesures pour continuer à renforcer l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national et le Programme d'aide aux points focaux nationaux. De septembre 2007 à septembre 2008, le FEM et ses Entités d'exécution ont organisé en tout 17 ateliers de dialogue national et ateliers sous-régionaux confondus concernant divers pays et régions, dont les PMA et les PEID. Les dates et lieux de ces manifestations font l'objet du tableau 7.

**Tableau 7 : Récapitulatif des ateliers de dialogue national et des ateliers sous-régionaux**

<b>Date</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Pays/région</b>
14-16 septembre 2007	Atelier de dialogue national	Turkménistan (Achgabat)
17-18 septembre 2007	Atelier de dialogue national	Indonésie (Jakarta)
9-11 octobre 2007	Atelier sous-régional	Caraïbes (Bahamas)
15-16 octobre 2007	Atelier sous-régional	Amérique latine (Sao Paulo, Brésil)
30 octobre-1 <sup>er</sup> novembre 2007	Atelier de dialogue national	Inde (Bhubaneswar)
2-3 décembre 2007	Atelier sous-régional	Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie du Sud et de l'Ouest (Bali, Indonésie)
15-17 janvier 2008	Atelier de dialogue national	Burkina Faso (Bobo-Dioulasso)
25-27 mars 2008	Atelier de dialogue national	Cambodge (Phnom Penh)
1 <sup>er</sup> -2 avril 2008	Atelier sous-régional	Europe/Communauté des États indépendants (Belgrade, Serbie)

15-16 mai 2008	Atelier sous-régional	Asie (Manille, Philippines)
16-17 juin 2008	Atelier de dialogue national	Cameroun (Yaoundé)
19-21 juin 2008	Atelier sous-régional	Afrique occidentale et centrale (Douala, Cameroun)
25-27 juin 2008	Atelier sous-régional	Afrique orientale et australe (Windhoek, Namibie)
8-10 juillet 2008	Atelier sous-régional	Caraïbes (Havane, Cuba)
16-18 juillet 2008	Atelier de dialogue national	Colombie (Bogota)
10-12 septembre 2008	Atelier de dialogue national	Équateur
18-19 septembre 2008	Atelier sous-régional	PEID du Pacifique (Auckland, Nouvelle-Zélande)

32. Les points suivants figurent généralement à l'ordre du jour des ateliers de dialogue national et des ateliers sous-régionaux : sessions sur les politiques et procédures du FEM, intégration des activités du FEM aux plans et politiques de protection de l'environnement et de développement durable, renforcement de la coordination nationale des activités du FEM et définition des priorités, suivi des résultats du portefeuille et promotion des fonctions et des activités des point focaux, et renforcement de la coordination nationale des activités du FEM, de la communication et de l'information. Certains des thèmes traités dans le cadre des ateliers organisés en 2008 sont les suivants : point sur le Dispositif d'allocation des ressources (DAR) ; stratégies du FEM dans les domaines d'intervention et fonds d'adaptation ; gestion du savoir et outils de suivi et ressources à la disposition des points focaux ; nouveau cycle de projet du FEM ; enseignements et bonnes méthodes se dégageant de la coordination des groupes de pays ; et participation de la société civile aux activités du FEM et au Programme de microfinancements. Chacune des sessions des ateliers était l'occasion de bien mettre en évidence les expériences de chaque pays, ce qui permettait aux délégations de confronter les méthodes faisant référence.

33. Les pages web du FEM peuvent être consultées pour de plus amples informations sur les différents ateliers de dialogue national et ateliers sous-régionaux à l'adresse : [\(http://www.gefcountrysupport.org/\)](http://www.gefcountrysupport.org/).

### ***Renforcement des capacités dans le cadre des ANCR***

34. Le renforcement des capacités a toujours constitué un volet essentiel des projets du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et, plus globalement, de la quasi-totalité des projets financés par le Fonds. Ce dernier continue à financer les initiatives de renforcement des capacités dans les PMA et dans les PEID à leur demande. Pendant la période considérée, le FEM a aidé huit PMA et PEID à réaliser des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR) et des projets intersectoriels de renforcement des capacités. Il s'agit des pays suivants : Belize, Bhoutan, Gambie, Guinée-Bissau, Jamaïque, Madagascar, Sénégal et Tuvalu. Le montant total de l'aide du FEM s'élève à plus de 1,8 million de dollars. Ces projets visent à réformer les systèmes judiciaires et financiers nationaux ou à renforcer les systèmes de

gestion des données afin de faciliter le flux de données de suivi des indicateurs de progrès des conventions internationales, dont la CCNUCC.

35. Les ANCR permettent aux pays d'évaluer les principales lacunes qui entravent leur capacité à poursuivre des activités de suivi et d'établissement de rapports dans les domaines d'intervention du FEM. De la même manière, elles constituent le prolongement logique des activités habilitantes qui ont aidé les pays en développement à tenir leurs engagements au titre des Conventions. Elles contribuent également à élaborer des projets de moyenne et grande envergure qui, entre autres, visent à renforcer les capacités dans le domaine du changement climatique et dans d'autres domaines précis de la gestion de l'environnement mondial. Pour les pays ayant finalisé l'évaluation de leurs besoins, les ANCR représentent un outil stratégique de programmation des questions liées à l'environnement mondial.

### ***Renforcement des capacités dans le cadre du Programme de microfinancements***

36. Le FEM finance des projets locaux et de base dans les domaines du renforcement des capacités et du changement climatique par l'intermédiaire d'organisations locales et non gouvernementales. Son Programme de microfinancements, administré à l'échelle mondiale par le PNUD, vise principalement à aider les populations démunies et vulnérables dans leur effort de développement durable grâce à des projets d'atténuation du risque climatique et d'adaptation à la modification du climat. Ce programme permet de financer des initiatives axées sur les énergies renouvelables, les modes de transport écologiquement viables et les mesures d'adaptation de proximité.

37. Le Programme de microfinancements faisant largement intervenir des acteurs au niveau local et à la base, les activités de renforcement des capacités font toujours partie intégrante des projets réalisés et ont pour but de contribuer à créer un changement positif majeur dans la riposte du pays concerné face aux défis du changement climatique afin d'améliorer l'environnement aussi bien local que mondial, avec l'aide de la société civile et en association avec les partenaires de développement. Le renforcement des capacités intervient à trois niveaux :

- au niveau de la société civile mondiale par le transfert des connaissances et la mise en place de réseaux ;
- au niveau du pays, à travers l'aide fournie aux organisations locales et non gouvernementales et aux comités directeurs nationaux du Programme de microfinancements ;
- au niveau des populations locales à travers l'exécution de projets.

38. Pendant la période comprise entre octobre 2007 et septembre 2008, le Programme de microfinancements a permis de financer plus de 188 projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques », représentant quelque 5,6 millions de dollars d'apport du FEM et 7,6 millions de dollars de cofinancement en espèces ou en nature.

### **Simplification de l'application du principe du surcoût**

39. En juin 2007, le Conseil du FEM a approuvé les Modalités d'application du principe du surcoût<sup>4</sup>, qui proposent un processus simplifié et articulé sur cinq opérations pour calculer le surcoût des projets du Fonds. Ces modalités permettent au FEM de passer d'une logique

---

<sup>4</sup> GEF/C.31/12.

quantitative à une logique qualitative pour effectuer ce calcul, et elles ont contribué à apporter plus de transparence et d'efficacité dans cet exercice, tout au long du cycle du projet, de la conception à l'exécution, en passant par le suivi et l'évaluation.

### **Enseignements tirés de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique »**

40. Comme on l'a mentionné dans la première partie du présent rapport, depuis 2003 le FEM finance des projets pilotes dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » en application des directives reçues au titre de la CCNUCC<sup>5</sup>. Le programme pilote, pratiquement achevé, sera évalué par le Bureau d'évaluation indépendant du FEM. Cette évaluation devrait prendre en considération aussi bien les enseignements tirés de l'expérience que les défis et les opportunités liés à l'élaboration du premier portefeuille de projets d'adaptation. La demande de projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation aux changements climatiques » continue d'être forte ; les portefeuilles de projets d'adaptation du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques augmentent également.

### **Aide aux États vulnérables par le biais de plateformes-cadres**

41. En avril 2008, le Conseil du FEM a approuvé l'adoption de plateformes-cadres pour aider les pays à avoir accès aux ressources de l'institution. Ces plateformes-cadres ont permis au Secrétariat du Fonds d'aider de nombreux pays, notamment ceux relevant du régime collectif dans le cadre du Dispositif d'allocation des ressources (DAR), à utiliser les ressources mises à leur disposition d'une manière plus efficace du point de vue des coûts et des résultats. Les plateformes-cadres constituent également un autre cadre de dialogue entre les pays, le Secrétariat du FEM et les Agents et Organismes d'exécution.

42. En collaboration avec les Agents et Organismes d'exécution, le Secrétariat du FEM a engagé plusieurs programmes régionaux/plurinationaux visant à aider surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à mobiliser des ressources auprès du FEM et d'autres sources pour financer des projets. Trois programmes méritent une attention particulière : 1) l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable ; 2) le Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne ; et 3) le Programme pour l'Afrique de l'Ouest.

#### ***L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable***

43. Prenant acte des conclusions du troisième bilan global du FEM et des difficultés auxquelles doivent faire face les pays insulaires du Pacifique pour accéder à ses ressources, le FEM a lancé l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir durable en vue de s'attaquer à ces difficultés spécifiques.

44. Ce programme comprendra un total de 24 projets, représentant environ 98,8 millions de dollars, réalisés dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques », « eaux internationales » et « polluants organiques persistants ». Les 15 pays insulaires du Pacifique suivants sont concernés : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sept des 24 projets envisagés porteront sur l'adaptation au changement climatique, et cinq autres sur les mesures d'atténuation. Les projets d'atténuation

---

<sup>5</sup> Décisions 5/CP.7 et 6/CP.7.

viseront à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les pays participants, tandis que les projets d'adaptation seront axés sur les problèmes d'adaptation dans un ensemble de secteurs tels que les ressources en eau, la gestion des zones côtières et l'agriculture. L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable a été conçue dans le cadre de consultations étroites et approfondies avec des responsables et experts des pays insulaires du Pacifique.

***Le Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne (SIP)***

45. Ce programme constitue la solution trouvée par le FEM pour aider les pays de la région à mettre en place des plateformes-cadres multisectorielles et pérennes nécessaires au renforcement de la gestion durable des sols (GDS). Il vise à contribuer directement à la mise en œuvre de programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Les projets rattachés à ce programme seront particulièrement axés sur les investissements à l'épreuve du changement climatique dans le domaine de la GDS. En juin 2007, le Conseil du FEM a approuvé le programme-cadre du SIP et le portefeuille correspondant de projets envisagés pour la période 2007-2010, représentant un investissement global du FEM de 150 millions de dollars pendant FEM-4.

46. L'élaboration de ce programme-cadre a tiré parti d'une série de consultations conjointes et d'une analyse approfondie des expériences antérieures concernant notamment la réalisation par le FEM d'activités de lutte contre la dégradation des sols, comme l'aide à l'application du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. En outre, chaque opération rattachée au SIP s'intègre dans l'approche-programme d'un pays bénéficiaire en matière de GDS, relayée par la plateforme multipartite TerrAfrica. Le SIP a été lancé en octobre 2005 pour servir de cadre opérationnel permettant aux partenaires de mieux conjuguer et mieux coordonner leurs efforts visant à faire passer la GDS à une plus grande échelle en Afrique subsaharienne.

***Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest***

47. Il s'agit d'une initiative du FEM comprenant une composante « diversité biologique » et une composante « changements climatiques » (avec un accent sur l'énergie). Ce programme couvre au total 18 pays de la région, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Le montant total indicatif de l'aide du FEM à l'appui de ce programme s'élève à 84,1 millions de dollars, dont 38,8 millions de dollars pour la composante « diversité biologique » et 45,3 millions de dollars pour la composante « changements climatiques/énergie ».

48. L'élaboration du Programme pour l'Afrique de l'Ouest a tiré parti des consultations approfondies avec les ministres et autres hauts responsables et experts des pays de la région. La liste des projets prioritaires pour chaque pays a été entérinée lors d'une réunion ministérielle tenue en août 2008, à Cotonou (Bénin). Ces projets privilégieront la promotion des aspects suivants : technologies basées sur l'énergie renouvelable pour l'électrification rurale, énergie renouvelable pour les services énergétiques modernes, bioénergie, appareils d'éclairage et autres appareils électriques, technologies et méthodes à haut rendement énergétique dans les secteurs de l'industrie et du transport urbain. Le descriptif de ce programme sera présenté au Conseil du FEM à sa prochaine réunion de novembre 2008. Les projets de chaque pays qui y sont rattachés sont en cours d'élaboration.

## **Glissement du cycle d'établissement des rapports du FEM**

49. À compter de 2009, la période couverte par les rapports du FEM se clôturera le 30 juin pour laisser suffisamment de temps d'une part au FEM pour préparer et présenter son rapport à la Conférence des parties, et d'autre part à cette dernière pour l'examiner avant le début de ses sessions. Autrement dit, le prochain rapport du FEM à la Conférence des parties couvrira la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 30 juin 2009. Les rapports suivants couvriront la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

## **Fourniture de ressources financières pour l'exécution des obligations au titre de la Convention**

50. L'application du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) approuvé par le Conseil du FEM en septembre 2005 a démarré en février 2007 avec l'entrée en vigueur de FEM-4. Le DAR prévoit une allocation minimale de 1 million de dollars pour chaque pays pouvant prétendre à un financement, dans les deux domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique ». En d'autres termes, chaque pays remplissant les critères voulus est assuré de bénéficier d'une allocation d'un million de dollars dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant les quatre années du cycle de refinancement du FEM. Au regard de l'aide à préparation des communications nationales accordée par le passé aux pays, cette provision est jugée suffisante pour couvrir les coûts encourus par la plupart des pays pour mettre en œuvre leur processus national de préparation des rapports à présenter.

51. Les Parties avaient invité les Agents d'exécution du FEM à simplifier leurs procédures pour améliorer l'efficacité aux plans des coûts et des résultats du processus d'octroi de financements aux Parties pour leurs communications nationales. Pour les deuxièmes communications nationales, le FEM a adopté approche-programme, une formule qui a débouché sur l'approbation par le Conseil d'une enveloppe financière correspondante et la délégation du pouvoir d'approbation des projets de chaque pays aux Agents d'exécution. Les projets de communications nationales sont toujours passés en revus pour assurer leur conformité avec les modalités applicables aux Parties non visées à l'annexe I.

52. L'une des principales réformes entreprises pendant FEM-4 a été la possibilité donnée à un pays d'engager des consultations directes avec le Secrétariat du FEM pour concevoir ses programmes. Ces concertations et le Programme d'aide aux points focaux nationaux ont permis de renforcer la capacité des pays à élaborer des projets à soumettre au FEM pour financement.

## **Aide à la préparation des communications nationales**

### *État des communications nationales<sup>6</sup>*

53. Jusqu'ici (2008), 143 Parties non visées à l'annexe I avaient reçu une aide du FEM pour préparer leurs communications nationales. Cinq de ces Parties avaient des projets de grande envergure, et 10 Parties finalisent actuellement les projets à soumettre à l'approbation du gouvernement et/ou des Agents d'exécution. Deux Parties n'ont pas encore sollicité des financements pour leur deuxième communication nationale. Trois Parties (Argentine, Mexique et Uruguay) ont présenté leurs deuxièmes communications nationales aux instances de la CCNUCC et une Partie (Mexique) a présenté sa troisième communication nationale.

---

<sup>6</sup> Voir annexe 3 pour de plus amples informations concernant chaque pays.

54. Hormis les 10 pays qui continuent de préparer leurs projets, tous les projets de communications nationales sont actuellement en cours de réalisation, à différents stades. Dix-huit Parties devraient achever l'élaboration du rapport de leur communication nationale d'ici fin 2008, et 65 Parties ont fait savoir qu'un projet de rapport sera finalisé en 2009. Trente-huit Parties devraient finaliser leurs communications nationales, tandis que les rapports restants (d'environ 20 Parties) seraient attendus d'ici 2011. Les Parties ne communiquent pas souvent les dates exactes de soumission des communications nationales aux instances de la CCNUCC, car elles doivent préalablement obtenir l'approbation de leur gouvernement.

***Ateliers et activités de formation dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales***

55. L'année dernière, le Programme d'aide à la préparation des communications nationales a été plus largement sollicité en raison du démarrage des deuxièmes communications nationales dans la plupart des Parties non visées à l'annexe I. Ce Programme a permis de fournir un appui technique diverses, comme l'organisation d'ateliers sur la préparation des deuxièmes communications nationales avec un accent mis sur les évaluations de la vulnérabilité face au changement climatique et la détermination des mesures d'adaptation nécessaires.

56. Trois ateliers ont été organisés récemment à Bridgetown (Barbade), Dakar (Sénégal) et Bangkok (Thaïlande). L'atelier de Bridgetown qui concernait les pays des Caraïbes s'est tenu du 8 au 11 avril 2008 et a réuni 30 délégués venus de 12 pays. L'atelier de Dakar organisé à l'intention des pays africains a eu lieu du 16 au 20 juin 2008 et a rassemblé 34 participants venus de 19 pays. Enfin, l'atelier de Bangkok organisé pour les pays asiatiques s'est déroulé du 9 au 12 septembre 2008 et a réuni 38 participants venus de 14 pays.

57. Les deuxièmes communications nationales devenant de plus en plus utiles aux politiques nationales en matière de changement climatique et de développement, ces ateliers avaient pour but de donner des directives générales aux coordonnateurs nationaux et aux équipes en charge des communications nationales, et de faciliter la confrontation de leurs expériences respectives, notamment sur des questions techniques clés et grandes orientations liées à la préparation des deuxièmes communications nationales.

58. Compte tenu de la priorité que les pays donnent aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'atténuation nécessaires (évaluations V&A), les ateliers offrent l'occasion d'examiner plus amplement ces questions. L'on considère que la priorité doit aller à une évaluation plus utile pour les pouvoirs publics et adaptée à l'environnement local pour promouvoir la formulation et la mise en œuvre des stratégies voulues dans les régions concernées. Dans ce contexte, beaucoup de temps a été consacré à la réflexion sur les évaluations V&A, notamment pour effectuer des visites sur le terrain afin de toucher du doigt les questions liées au risque climatique et les mesures d'adaptation effectivement prises par les pays hôtes. Ces visites ont donné aux participants l'occasion d'examiner, exemples concrets à l'appui, la manière dont l'effort d'adaptation peut être rapproché du processus de préparation des communications nationales pour qu'il soit solidement ancré dans les politiques élaborées.

59. En outre, un cours de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité face au changement climatique et des mesures d'adaptation nécessaires (évaluation V&A) a été organisé à l'intention de la région Amérique latine et Caraïbes du 19 au 25 septembre, à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago). Cette formation de sept jours, à laquelle ont pris part 26 participants venus de 10 pays, venait en réponse au besoin de formation approfondie exprimé à l'atelier de Barbade. La plupart des pays de la région démarrant à peine leur évaluation V&A, cette formation a permis aux

équipes nationales d'en savoir plus sur les différentes composantes des études V&A, qui comprenaient des exercices pratiques effectués dans des groupes de travail. La formation a aidé les pays à déterminer les mesures à prendre et les activités à mener dans le cadre des évaluations V&A. Elle couvrait notamment l'examen du champ d'application des travaux, les données à rassembler, la participation des parties prenantes clés, la constitution des équipes concernées, et les liens entre les études V&A et les priorités de développement et les processus de planification des pays. Elle a également permis de déterminer les activités de suivi à mener dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales au titre d'une aide supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pendant la préparation des études nationales.

### ***Examen des notes de synthèse des études techniques réalisées pour les deuxièmes communications nationales***

60. Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales a permis de réaliser un examen technique d'environ 15 projets de rapports portant sur différents thèmes des communications nationales (situation du pays, inventaires des GES, scénarios climatiques, études sectorielles V&A et analyse des mesures d'atténuation du risque climatique). L'essentiel de l'examen technique a été réalisé au plan interne, mais également avec l'appui de consultants externes. Cet examen donne aux pays la possibilité d'apporter toutes les modifications nécessaires à leurs projets d'études et de rattraper les incohérences figurant dans les rapports avant la compilation du rapport de communication nationale et sa transmission au Secrétariat de la CCNUCC. L'examen technique permet d'améliorer les différentes composantes des communications nationales, les équipes nationales ayant alors la possibilité de mettre à profit les avis émis par des experts indépendants sur leurs projets de rapport.

61. À mesure que les évaluations V&A des pays avancent, les équipes nationales doivent faire face à un certain nombre de contraintes, surtout en ce qui concerne la méthodologie à suivre et l'insuffisance de données. Grâce aux consultations en ligne, le Programme d'aide à la préparation des communications nationales permet de fournir des avis techniques aux pays sur leurs études et de définir les activités de suivi à mener. Ce programme a également encouragé les Parties à exploiter le réseau en ligne sur les évaluations V&A qu'il a permis d'établir. Mis en place à la demande des Parties non visées à l'annexe I, ce réseau de diffusion des connaissances fait partie intégrante de la stratégie d'aide du programme. Il s'agit d'un site web qui donne un accès plus facile aux connaissances techniques, à la documentation et aux informations sur les questions liées à la vulnérabilité et aux mesures d'adaptation, et qui facilite l'apprentissage mutuel entre les équipes des Parties non visées à l'annexe I chargées des deuxièmes communications nationales. Ce réseau a été actualisé pour faciliter le travail des équipes nationales, avec notamment : 1) un centre de ressources, qui comprend une documentation très variée, toute une série de modèles et d'outils, et des sources de données nécessaires pour réaliser les évaluations V&A ; 2) un répertoire de réseaux, qui comprend les profils d'experts de la vulnérabilité et de l'adaptation et d'institutions spécialisées en la matière, aussi bien des pays non visés que pour les pays visés à l'annexe I, capables d'apporter leur aide si la demande en est faite ; 3) un forum de discussion par courrier électronique encadré par un modérateur et grâce auquel les experts des Parties non visées à l'annexe I peuvent débattre des questions techniques et des actions publiques à mener, échanger des informations, et transférer entre pairs de différents pays les méthodes ayant fait leurs preuves.

### ***Élaboration d'un document technique d'orientation***

62. Un document intitulé « Applying Climate Information for Adaptation Decision-making: a Guidance and Resource Document » a été élaboré pour donner un aperçu des informations

relatives au climat requises à différentes étapes des évaluations V&A et du processus d'adaptation, et des données d'observation et des prévisions climatologiques susceptibles d'aider à déterminer les formules d'adaptation possibles et les décisions à prendre. Ce document a pour objet d'aider les équipes nationales à définir le cadre décisionnel en matière de climat et de les guider dans l'utilisation des informations climatologiques à différentes étapes clés de l'évaluation des risques et de la planification des mesures d'adaptation. Il traite notamment des questions cruciales qui orientent la sélection et l'exploitation de ces informations dans les évaluations.

### *Élaboration des profils climatiques des pays*

63. En collaboration avec l'université d'Oxford et grâce au cofinancement du ministère britannique du Développement international, le Programme d'aide à la préparation des communications nationales aide à établir actuellement les profils climatiques de 52 pays en développement. L'objectif est de fournir aux pays des informations climatologiques fondées sur l'observation et sur des prévisions, qui aideront leurs équipes à concevoir les évaluations V&A dans le cadre de la préparation des communications nationales et d'autres activités de recherche connexes. Cinquante-deux profils ont été placés sur le site web du Programme d'aide à la préparation des communications nationales (<http://ncsp.undp.org/>) qui comporte également les données d'observation et les données modélisées correspondant à chaque pays. La deuxième phase de cette initiative pourrait être mise au point immédiatement après la finalisation des premiers profils, en fonction de la disponibilité des ressources et de la demande exprimée par les pays.

### *Modalités générales applicables à la conception des études techniques réalisées dans le cadre des deuxièmes communications nationales*

64. Grâce à une aide fournie en ligne, le Programme d'aide à la préparation des communications nationales a également permis de fournir les modalités applicables à la conception des études techniques. Ces modalités insistent sur la nécessité d'établir un lien entre le processus et les résultats des communications nationales et les priorités et plans nationaux/sectoriels de développement. Cette approche vise essentiellement à s'assurer que les communications nationales apportent des informations sur les sujets de préoccupation liés au changement climatique au niveau national tout en veillant à établir le lien voulu avec l'effort de développement durable du pays. La plupart des Parties étant passées des premières communications nationales aux deuxièmes, il est de plus en plus nécessaire de rendre ce processus, qui a pour moteur la Convention, plus adapté aux programmes nationaux de développement. Un travail est engagé dans ce sens avec les Parties dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales, avec le renforcement des capacités des Parties à mener des études techniques.

### **Activités du Bureau de l'évaluation du FEM**

#### *Examen à mi-parcours du DAR et activités habilitantes*

65. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Dispositif d'allocation des ressources (DAR), le Bureau de l'évaluation du FEM, organe indépendant, a examiné les ressources disponibles pour financer les activités habilitantes, qui sont le moyen utilisé pour financer la préparation des communications nationales. Il présentera ses conclusions au Conseil du FEM en novembre 2008. S'agissant des activités habilitantes, le Bureau de l'évaluation note une baisse de

la demande et de l'utilisation de ressources par les pays ces dernières années<sup>7</sup>. Toutefois, cette baisse tient davantage au caractère cyclique des conditions prescrites par la convention qu'au DAR. La plupart des pays continuent de préparer leurs deuxièmes communications nationales grâce à des ressources antérieures à FEM-4, ces activités ayant été approuvées dans le cadre du domaine d'intervention « changements climatiques » suivant la procédure accélérée au titre d'un programme-cadre concernant 130 pays.

66. Le DAR fournit en principe suffisamment de ressources à chaque pays pour financer les activités habilitantes. Le tout dernier montant de financement le plus élevé s'établissait à 405 000 dollars pour un projet d'activités habilitantes approuvé selon la procédure accélérée dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Cette somme reste dans l'ordre des montants pouvant être alloués aux pays relevant du régime collectif dans le cadre du DAR. Pour les pays qui ont besoin de plus de ressources pour financer leurs communications nationales, comme la Chine et l'Inde, les projets d'activités habilitantes ont été approuvés dans le cadre de la procédure ordinaire et ont bénéficié de montants plus importants au titre de leurs allocations dans le cadre du DAR. Il revient aux pays de définir l'ordre de priorité des projets à financer au moyen du DAR en tenant compte de leurs priorités nationales et de leurs obligations en vertu de la Convention.

67. Le Bureau de l'évaluation estime que l'accès des pays aux ressources pour s'acquitter desdites obligations pourrait être difficile pour certains pays relevant du régime collectif s'ils ont déjà utilisé leurs allocations pour financer d'autres projets ou si l'allocation collective globale est insuffisante. Les contraintes susceptibles de peser sur les Parties s'acquittant de leurs obligations en vertu de la Convention pourraient être ressenties plus nettement lors de la préparation des troisièmes communications nationales à l'intention des instances de la CCNUCC.

68. Lors du lancement du RAF, on ne savait pas exactement si les activités habilitantes relevaient de ce dispositif. L'existence d'autres guichets de financement (PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA et programme institutionnel pour les activités habilitantes) a ajouté à l'incertitude. Les ressources prévues dans le cadre du DAR risquant d'être très sollicitées, il a été suggéré que les fonds pour les activités habilitantes soient réservés. Il faudrait pour cela connaître les montants requis au début d'un cycle de refinancement.

69. À l'avenir il faudra régler les questions de prévisibilité et de disponibilité des ressources requises. Le Secrétariat de la CCNUCC a indiqué dans le cadre de l'évaluation qu'un retour d'information du Secrétariat du FEM sur la disponibilité des ressources du DAR était nécessaire pour permettre à la Conférence des parties de donner les directives voulues. D'autre part, le FEM détermine le montant des ressources destinées à financer les communications nationales dans le domaine des changements climatique sur la base des critères de la Convention, et les directives approuvées par la Conférence des parties constituent la base de financement des projets présentés par les pays remplissant les critères d'admissibilité<sup>8</sup>.

### **Tour d'horizon des rapports d'évaluation du FEM et des travaux en cours**

70. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Bureau d'évaluation du FEM a réalisé plusieurs évaluations qui ont été présentées au Conseil du FEM en avril 2008 ou qui le

<sup>7</sup> Pendant la première moitié de FEM-4, 21 activités ont été approuvées, dix dans le domaine d'intervention « diversité biologique », cinq dans le domaine d'intervention « polluants organiques persistants » et six ANCR.

<sup>8</sup> GEF/C.22/Inf.16, 4 novembre 2003.

seront en novembre 2008. Par ailleurs, la réalisation du quatrième bilan global du FEM a démarré et devrait déboucher sur un rapport à présenter dans le cadre du processus de reconstitution des ressources du Fonds en août 2009.

71. Le Rapport annuel de la performance du FEM (2007) a été présenté au Conseil en avril 2008. Il donnait un compte rendu de certains aspects des résultats des projets, des processus susceptibles d'influer sur ces résultats, et des dispositions prises pour le suivi et l'évaluation des projets achevés. Le Bureau de l'évaluation a en outre évalué la mesure dans laquelle les activités de développement des capacités dans les projets du FEM étaient utiles et efficaces au plan des coûts et des résultats. Le Rapport annuel de la performance du FEM examine aussi les politiques et les modalités appliquées par les institutions et Entités d'exécution du FEM pour mesurer leur « empreinte carbone ». Pour la première fois, le Bureau de l'évaluation a également présenté une « matrice des résultats » qui résume la performance des Agents et Organismes d'exécution et du Secrétariat suivant divers paramètres.

72. À la réunion du Conseil du FEM d'avril 2008, le Bureau de l'évaluation a aussi présenté son premier rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays qui résume les examens conduits dans trois pays africains : Madagascar, Bénin et Afrique du Sud. Un quatrième examen a été réalisé au Cameroun mais n'a pas pu être achevé à temps pour l'établissement du document présenté au Conseil. L'examen annuel de portefeuilles-pays portait sur trois domaines clés : 1) bien-fondé de l'aide du FEM compte tenu de son mandat et des politiques et priorités nationales en matière de développement durable et d'environnement ; 2) efficacité de l'aide du FEM mesurée en termes de temps et de moyens consacrés à la préparation et l'exécution des projets du Fonds ; et 3) résultats et pérennité de l'aide du FEM.

73. Les travaux préparatoires du quatrième bilan global du FEM ont démarré début 2008. Ce bilan devra présenter de manière globale et représentative les réalisations du FEM et les défis auxquels ce dernier est confronté. Les constatations, les conclusions et les recommandations qui en découleront seront intégrées aux délibérations et à la négociation de la cinquième reconstitution des ressources du FEM. Le rapport intérimaire du Quatrième bilan sera présenté lors de la réunion de reconstitution d'avril 2009. Le rapport final sera présenté mi-2009.

### **Cap sur FEM-5**

74. Le FEM en est actuellement à son quatrième cycle de refinancement qui couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 30 juin 2010. Pour que le Fonds puisse travailler sans interruption avec les pays bénéficiaires, les ressources de FEM-5 doivent être annoncées et mises à disposition d'ici juillet 2010. Pour ce faire, la négociation de reconstitution doit être lancée en novembre 2008 pour prendre fin probablement au premier trimestre de 2010. L'Assemblée du FEM suivra immédiatement après. La période couverte par la cinquième reconstitution des ressources du FEM ira du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2014.

75. La négociation de la cinquième reconstitution viendra à point nommé pour la CCNUCC car son calendrier coïncidera en effet avec le processus de négociation d'un cadre d'action pour l'après-2012 de la Convention, alors que de nouveaux mécanismes de financement intérimaire sont mis en place pour faire passer à une échelle supérieure l'aide internationale à l'appui de l'atténuation du risque climatique et des mesures d'adaptation dans les pays en développement et dans les pays émergents.

76. Dans ce contexte, le FEM est disposé à tenir la Conférence des parties à la CCNUCC régulièrement informée de façon informelle de l'avancée des travaux de préparation de FEM-5, et

le Secrétariat fera en sorte que l'évolution des négociations relatives à la CCNUCC et les directives données ces dernières années soient dûment portées à l'attention du Conseil du FEM pendant la négociation de la cinquième reconstitution.

77. Le programme officiel de la négociation de la cinquième reconstitution sera adopté lors de la réunion du Conseil du FEM de novembre 2009. Les questions suivantes mériteraient qu'on s'y intéresse : i) comment élargir et renforcer la base de financement du FEM ; ii) comment parvenir à un Dispositif d'allocation des ressources plus souple ; iii) comment rendre le FEM plus réceptif et plus accessible aux pays bénéficiaires ; et iv) comment améliorer la circulation de l'information entre le FEM et les instances de la CCNUCC.